

Le littoral atlantique fragilisé

■ Un mois après le passage de Xynthia qui a fait 53 victimes en Vendée et en Charente-Maritime et qui a mis en évidence la fragilité du littoral atlantique, les zones inconstructibles ont été rendues publiques. Des zones rouges, sur lesquelles il sera désormais interdit de construire et sur lesquelles des centaines d'habitations existantes devront être détruites.



AquaTerra Solutions

Après avoir procédé au renforcement des digues, les routes emportées par la tempête vont pouvoir être reconstruites.

La cartographie de ces zones a été établie à partir des dégâts observés et surtout des hauteurs d'eau atteintes pendant la tempête. Elle doit permettre de visualiser, commune par commune, quartier par quartier, les zones les plus touchées et par conséquent les plus exposées au danger, où il est désormais exclu de pouvoir s'installer ou revenir habiter. C'est le cas en particulier des zones en bleu foncé, correspondant à une « zone d'aléa moyen à fort, de submersion marine ».

Les opérations de renforcement et de prolongation des digues ont permis de contenir les flots pendant les grandes marées. Les travaux portent notamment sur le site le plus sensible, face à

la dune de la Belle Henriette, entre les communes de la Tranche-sur-Mer et la Faute-sur-Mer où le paysage a été complètement modifié après le passage de la tempête. Au lieu dit Le Platin, la lagune d'eau saumâtre est envahie par les flots à chaque marée haute, le cordon dunaire protecteur ayant été

emporté sur une portion de plus de 300 m, laissant désormais entrer la mer.

Des digues ont été renforcées et étendues aux pieds de la lagune pour éviter que ce phénomène ne se reproduise et que la mer ne vienne inonder routes et habitations à chaque marée.

Des gabions PrefaGag pour protéger l'île de Ré

Après le passage de la tempête Xynthia sur l'île, Ré TP, filiale du groupe Malet, a mis en place 29 semi-remorques de gabions PrefaGag fabriqués par AquaTerra Solutions. Ces gabions, pré remplis en carrières (boîtes de 2 m³), étaient destinés à surélever la digue du Boutillon, sur la commune d'Ars en Ré, avant la grande marée du 24 mars dernier. L'efficacité du concept de gabions ayant fait ses preuves à cette occasion, une nouvelle commande a été passée, à livrer impérativement avant le 29 mars, date d'une nouvelle marée conjuguée avec des vents forts. Quelque 450 m³ de gabions ont ainsi été acheminés sur l'île, soit plus de 750 t de matériaux.



Réduire la vulnérabilité des sites côtiers

La loi Littoral de 1986 a mis en place des outils de planification de l'urbanisme, instaurant notamment le principe d'une bande inconstructible de 100 m qui peut être étendue par le plan local d'urbanisme si l'érosion des côtes le justifie. Les actions à engager diffèrent selon qu'il s'agit de protéger des zones depuis longtemps habitées ou des espaces ruraux en arrière pays pouvant être inondés en cas de rupture de digue. Ainsi, à l'Aiguillon-sur-Mer, la digue qui a cédé, longue de 5 km, a été construite à l'époque de Napoléon. On compte quelque 10 000 km de digues en France, dont 1 000 seraient à risque, selon Chantal Jouanno, secrétaire d'Etat à l'Ecologie. On notera qu'à Noirmoutier, des travaux diligentés avant l'été ont permis de limiter les conséquences du passage de Xynthia sur l'île. Cependant, la tendance est plus à la maîtrise de la vulnérabilité, au travers d'une prise en compte de phénomènes naturels dans l'aménagement du territoire afin d'adapter l'urbanisme et les infrastructures routières. Si l'on se réfère aux prévisions du Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec), faisant état d'une élévation du niveau de la mer de 1 m à l'horizon de la fin du XXI^e siècle, il y a urgence à définir une carte des risques d'inondations et de submersion.

Jean-Noël Onfield